

## **Effets à long terme des actes de violence et des traumatismes**

- Le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM IV R) de l'American Psychiatric Association explique qu'un événement est «traumatique» lorsque la personne a vécu, a été témoin ou a été confrontée à un ou des événements durant lesquels quelqu'un a pu mourir ou être très gravement blessé, ou bien menacé de mort ou de graves blessures, ou bien durant lesquels son intégrité physique ou celle d'autrui ont pu être menacées. La réaction du sujet à l'événement peut se traduire par une peur intense, ou un sentiment d'impuissance ou d'horreur<sup>1</sup>.
- Un sondage américain mené auprès de détenues en attente de jugement a trouvé que plus de 80 % des femmes de l'échantillon répondaient au critère du *DSM IV* pour un ou plusieurs troubles psychiatriques à vie. En tête de liste, on retrouve l'abus de drogues et la toxicomanie (64 %), l'abus d'alcool et l'alcoolisme (32%) et le trouble de stress post-traumatique (33,5%)<sup>2</sup>.
- Les femmes incarcérées ont très souvent un passé de violence physique et sexuelle (80 %). Les infractions avec violence commises par les femmes ont tendance à être réactionnelles. C'est la raison pour laquelle ces crimes sont le plus souvent commis contre des partenaires intimes et non contre des étrangers<sup>3</sup>.
- Des 68 femmes purgeant actuellement une peine à perpétuité pour le meurtre de leur partenaire intime, la majorité avaient été agressées par leur partenaire avant la perpétration de l'infraction<sup>4</sup>.
- La violence sexuelle à l'égard des enfants est aujourd'hui largement reconnue comme une cause de troubles de santé mentale dans la vie adulte. On observe également un chevauchement marqué entre la violence physique, psychologique et sexuelle; les enfants qui subissent une forme particulière de violence sont beaucoup plus susceptibles d'avoir aussi subi d'autres formes de violence<sup>5</sup>.
- Entre 51 % et 98 % des patients dans la population générale ayant reçu un diagnostic de maladie mentale grave ont signalé avoir vécu des traumatismes<sup>6</sup>, et les taux de prévalence sont similaires dans les programmes de traitement d'abus d'alcool ou d'autres drogues et les autres services sociaux. Chez les enfants, le traumatisme peut être

---

<sup>1</sup> American Psychiatric Association, *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, Révisé (DSM IV-R)* 4<sup>e</sup> éd. (Washington: APA, 2000).

<sup>2</sup> Stephanie S. Covington, *A Woman's Journey Home: Challenges for Female Offenders and Their Children* (California: Center for Gender and Justice, 2001).

<sup>3</sup> Lise Addario, «Chapitre 2: Les femmes détenues sous responsabilité fédérale, À six degrés de la libération: besoins juridiques des femmes en matière pénale et autre» (Ottawa: Justice Canada, 2002).

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Paul Mullen et Jillian Fleming, «Long-term Effects of Child Sexual Abuse» (1998) *9 Issues in Child Abuse Prevention*.

<sup>6</sup> Mueser Goodman et al., «Trauma and post-traumatic stress disorder in severe mental illness» (1998) *66 Journal of Consulting and Clinical Psychology*, at 493.

faussement diagnostiqué comme une dépression, un trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA), un trouble oppositionnel avec provocation (TOP), un trouble de conduite, un trouble d'anxiété généralisée, un trouble d'angoisse de la séparation ou un trouble réactionnel de l'attachement<sup>7</sup>.

- Un échantillonnage communautaire aléatoire a montré que les femmes ayant subi de la violence sexuelle dans l'enfance étaient plus susceptibles d'avoir des antécédents de travail les situant dans des catégories à plus faible statut socioéconomique<sup>8</sup>.
- Des femmes et des filles se retrouvent à la rue en raison de la violence qu'elles vivaient dans leur foyer; le manque d'accès à des logements peut alors les rendre très vulnérables aux agressions physiques et sexuelles, voire à une mort prématurée. Selon une étude réalisée en Colombie-Britannique, 87 % des jeunes femmes sans abri âgées de 12 à 19 ans avaient été violentées<sup>9</sup>.
- Des réactions post-traumatiques typiques d'une victimisation sexuelle, telles des retours en arrière, des épisodes dissociatifs, des toxicomanies et l'incapacité de faire confiance, lorsque interprétées sans tenir compte des agressions, peuvent facilement passer pour des symptômes habituels d'affections psychiatriques<sup>10</sup>.
- Des années 1800 jusqu'au début des années 1980, les enfants autochtones ont souvent été arrachés à leurs familles et envoyés dans des pensionnats où beaucoup ont été victimes de violence physique et sexuelle et trop souvent battus pour avoir parlé leur langue ou pratiqué leur spiritualité traditionnelle. Plusieurs générations d'Autochtones n'ont donc pas pu acquérir de compétences parentales auprès de leurs familles et de leurs communautés.
- On ne peut sous-estimer les conséquences de la perte de contrôle des Autochtones sur leurs systèmes politique, juridique, linguistique, religieux, familial et économique. Une étude a démontré que le nombre de suicides chez les adolescent-es autochtones était plus élevé dans les communautés qui exerçaient peu de contrôle sur leur propre gouvernance et plus faible dans les communautés autogérées<sup>11</sup>.
- On estime que seulement 10 % des agressions sexuelles perpétrées contre des femmes sont signalées à la police. Ce faible taux de signalement est en partie attribuable au fait que les agresseurs sexuels occupent souvent une position de confiance ou d'autorité vis-à-vis la victime<sup>12</sup>. Il peut s'agir d'un conjoint, d'un père, d'un autre

---

<sup>7</sup> Centre for Substance Abuse Treatment, *Substance abuse treatment for persons with child abuse and neglect issues: Treatment Improvement Protocol (TIP) series* (Washington, DC: U.S. Government Printing Office, 2000).

<sup>8</sup> Supra note 4.

<sup>9</sup> Institut canadien de recherches sur les femmes, «*Les nouvelles politiques fédérales relatives à l'égalité des femmes: l'épreuve de la réalité*» (2006) Feuillelet d'information de l'ICREF.

<sup>10</sup> Temi Firsten, *An Exploration of the Role of Physical and Sexual for Psychiatrically Institutionalized Women* (Toronto: Ontario Women's Directorate, 1990).

<sup>11</sup> Marika Morris, Institut canadien de recherches sur les femmes, «Femmes, santé et action» (2001) Feuillelet d'information de l'ICREF.

<sup>12</sup> Jane Doe, «The Story of Jane Doe» (Toronto: Vintage Canada, 2004).

parent, d'un médecin, d'un entraîneur, d'un conseiller religieux, d'un enseignant, d'un ami, d'un employeur ou d'un rendez-vous. La majorité des agressions sexuelles sont commises par un homme que la victime connaît et qui exerce sur elle des pressions verbales et utilise la ruse et/ou des menaces<sup>13</sup>. Les deux tiers des agressions sexuelles ont lieu dans une résidence privée<sup>14</sup>.

- Les recherches démontrent systématiquement que la vaste majorité des femmes autochtones ont déjà été agressées, et qu'un enfant autochtone a très peu de chances de grandir sans vivre au moins une expérience directe d'agression ou d'alcoolisme dans son milieu. Les premières manifestations de violence peuvent avoir été infligées au pensionnat ou par des parents à l'âme endommagée par les viols, les mauvais traitements et le génocide culturel subis au pensionnat<sup>15</sup>.
- La violence se perpétue trop souvent à l'âge adulte et entre 48 % et 90 % des femmes autochtones rapportent avoir été agressées aux mains de partenaires. Les femmes autochtones vivent aussi des agressions à caractère raciste et sont beaucoup plus harcelées dans la rue par le public et par la police que les femmes non autochtones<sup>16</sup>.
- Une femme peut avoir grandi en voyant sa mère être battue et en avoir conclu que la violence est un élément habituel des rapports de couple. Les enfants qui voient leur père violenter leur mère sont plus à risque de devenir plus tard des victimes ou des auteurs de violence envers les femmes<sup>17</sup>.
- Les enfants qui sont témoins d'actes de violence contre leur mère sont sensiblement plus susceptibles de manifester plus tard un comportement agressif (intimidation, agression), des troubles affectifs (dépression, peur continuelle, anxiété), une activité criminelle (destruction de biens, vol et vandalisme) et de voir affecté leur développement social et académique. La majorité des personnes incarcérées sous responsabilité fédérale ayant des antécédents de violence familiale avaient été témoins de violence dans l'enfance<sup>18</sup>.
- La plupart des femmes agressées se servent de stratégies proactives pour maximiser leur sécurité et celle de leurs enfants. Quelques-unes résistent à l'agresseur et ripostent, quelques-unes s'enfuient et d'autres essaient de maintenir la paix en cédant aux exigences de leur partenaire. Ce qui peut ressembler à une absence de réactions à la violence peut en fait correspondre chez une femme à une stratégie réfléchie destinée à assurer sa protection et celle de ses enfants<sup>19</sup>.

---

<sup>13</sup> Statistique Canada, «Délinquants sexuels» *Le Quotidien*, (Lundi le 29 mars 1999).

<sup>14</sup> Ontario Women's Directorate, *Dispelling the Myths about Sexual Assault* (Toronto: 1998).

<sup>15</sup> Sandra Lambertus, *Addressing Violence Perpetrated Against Aboriginal Women in Alberta: Final Report* (Alberta: Project Lifeline, 2007). p. 16.

<sup>16</sup> Comité canadien sur la violence faite aux femmes, *Un nouvel horizon: éliminer la violence, atteindre l'égalité* (Ottawa: Approvisionnement et Services Canada, 1993).

<sup>17</sup> Marika Morris, Institut canadien de recherches sur les femmes «La violence faite aux femmes et aux jeunes filles» (2002) Feuillet d'information de l'ICREF.

<sup>18</sup> Statistique Canada, *La violence familiale au Canada: un profil statistique* (Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique. 2002).

<sup>19</sup> *Ibid.*

- Les sévices physiques et sexuels infligés aux femmes et aux filles coûtent à l'économie canadienne 4,2 milliards chaque année. Ce sont nos impôts qui servent au nettoyage des dégâts causés par les agresseurs<sup>20</sup>.
- Plus d'un quart des femmes canadiennes ont été agressées au moins une fois par un partenaire intime. Au Canada, quatre sur cinq des personnes assassinées par leur conjoint sont des femmes tuées par des hommes. Dans la famille, les filles sont agressées beaucoup plus souvent que les garçons. Quatre sur cinq (79 %) des victimes d'agressions sexuelles intrafamiliales sont des filles<sup>21</sup>.
- Certaines femmes et certaines filles sont plus vulnérables aux agressions physiques et sexuelles. Ainsi, 40 % des femmes handicapées ont déjà été violées, maltraitées ou agressées. Plus de la moitié des femmes autochtones ont déjà été agressées. En plus d'être victimes de violence conjugale, les femmes autochtones et les autres femmes racisées sont la cible d'agressions physiques et sexuelles racistes<sup>22</sup>.
- Une bonne part des femmes purgeant une peine de ressort fédéral ont subi pendant l'enfance des agressions sexuelles de nature souvent incestueuse et violente, durant des périodes prolongées et perpétrées par de multiples agresseurs<sup>23</sup>. Elles présentent également un taux élevé de revictimisation aux mains d'hommes violents. Par conséquent, la seule présence d'hommes effectuant des contrôles de routine, l'obligation de raconter à du personnel masculin leur vécu de violence et d'autres souvenirs déclencheurs de ce genre, la surveillance par des hommes et les fouilles à nu, particulièrement en présence de personnel masculin, ont également pour effet de revictimiser les femmes incarcérées.
- Malgré les statistiques et la dure réalité vécue par les femmes, il n'existe que peu de programmes ou de services de counseling accessibles aux femmes incarcérées ayant subi des agressions physiques ou sexuelles. Si l'on prend en compte le fait qu'une écrasante majorité des détenues purgeant une peine de ressort fédéral (80 %) ont vécu de la violence physique ou sexuelle, cette absence de programmes contrevient à la directive suivante de la Commission canadienne des droits de la personne: «Les femmes ont le droit de ne pas être victimes de discrimination et de recevoir des services correctionnels aussi efficaces que ceux que reçoivent les hommes»<sup>24</sup>.
- Les droits de la personne des femmes détenues dans les prisons canadiennes ont toujours été violés. En 1994, la fouille à nu et l'application d'entraves infligées aux femmes par des hommes de l'équipe d'intervention d'urgence à la prison des femmes de Kingston, de même que les neuf mois d'isolement illégal des détenues, sont deux

---

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Sheri Gibbins, Institut canadien de recherches sur les femmes «Femmes, paix et sécurité» (2002)

Feuillelet d'information de l'ICREF.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Frederick Mathews, *Voix en harmonie: Soutien et démarches de guérison à l'intention des survivants et survivantes d'agression sexuelle* (Ottawa: Agence de santé publique du Canada, 1995).

<sup>24</sup> Commission canadienne des droits de la personne, *Protégeons leurs droits: Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral* (Ottawa: CCDP, 2004).

exemples qui ont été très largement médiatisés<sup>25</sup>.

- Les réfugiées ayant vécu de la violence sexuelle et physique dans des camps pour réfugiés et qui émigrent ensuite au Canada ne rencontrent souvent que bien peu de sympathie ou de compréhension. Beaucoup de ces femmes souffrent d'un syndrome de stress post-traumatique en raison de la guerre, de la persécution et d'agressions sexuelles ou physiques<sup>26</sup>.
- Les femmes se réfugient souvent au Canada pour les mêmes raisons que les hommes: fuir la répression politique ou la guerre dans leur pays. De plus, certaines d'entre elles ont peut-être été victimes de torture sexuelle et sont traumatisées et terrifiées. Elles doivent maintenant également faire face à l'incertitude et à la confusion qui accompagnent l'établissement dans un nouveau pays et l'adaptation à une nouvelle culture<sup>27</sup>.
- Le Canada n'a pas toujours reconnu que les femmes pouvaient subir certaines formes de persécution en raison de leur sexe notamment, le viol, la grossesse, l'avortement, les mariages forcés et la mutilation. La Cour fédérale du Canada a ainsi renversé la décision d'un juge d'une Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui avait rejeté la demande d'une femme venue de Chine. Selon ce juge, la politique chinoise de l'enfant unique exigeant que les femmes avortent pour éviter toute seconde grossesse ne constituait pas une persécution contre les femmes ou une violation de leurs droits, mais bien une question de «logique économique»<sup>28</sup>.

## Références

Addario, Lisa. *À six degrés de la libération: besoins juridiques des femmes en matière pénale et autre* (Rapport de recherche et statistiques) (Ottawa: Justice Canada, 2002).

American Psychiatric Association. *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, Révisé (DSM IV-R)* 4<sup>e</sup> éd. (Washington: APA, 2000).

Center for Substance Abuse Treatment. *Substance abuse treatment for persons with child abuse and neglect issues Treatment Improvement Protocol (TIP) series*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office, 2000).

Comité canadien sur la violence faite aux femmes, *Un nouvel horizon: éliminer la violence, atteindre l'égalité* (Ottawa: Approvisionnement et Services Canada,

---

<sup>25</sup> Kim Pate, «50 Years of Canada's International Commitment to Human Rights: Milestones in Correcting Corrections for Federally Sentenced Women» (2000) *Eradicating Poverty and Violence in the 21<sup>st</sup> Century, Canadian Women Studies* 20(3), p. 44.

<sup>26</sup> Supra note 21.

<sup>27</sup> Marika Morris, Institut canadien de recherches sur les femmes, «Les femmes immigrantes et réfugiées» (2002) Feuillet d'information de l'ICREF.

<sup>28</sup> *Ibid.*

1993).

Commission canadienne des droits de la personne, «*Protégeons leurs droits: Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*» (Ottawa: CCDP, 2004).

Covington, Stephanie S. *A Woman's Journey Home: Challenges for Female Offenders and Their Children* (California: Center for Gender and Justice, 2001).

Doe, Jane. «The Story of Jane Doe» (Toronto: Vintage Canada, 2004).

Firsten, Temi. *An Exploration of the Role of Physical and Sexual Abuse for Psychiatrically Institutionalized Women* (Toronto: Ontario Women's Directorate, 1990).

Gibbings, Sheri. Institut canadien de recherches sur les femmes «Femmes, paix et sécurité» (2002) Feuillelet d'information de l'ICREF.

Goodman, Muesser *et al.* «Trauma and post-traumatic stress disorder in severe mental illness» (1998) 66 *Journal of Consulting and Clinical Psychology*.

Institut canadien de recherches sur les femmes. «*Les nouvelles politiques fédérales relatives à l'égalité des femmes: l'épreuve de la réalité*» (2006) Feuillelet d'information de l'ICREF.

Lambertus, Sandra. *Addressing Violence Perpetrated Against Aboriginal Women in Alberta: Final Report* (Alberta: Project Lifeline, 2007).

Mathews, Frederick. *Voix en harmonie: Soutien et démarches de guérison à l'intention des survivants et survivantes d'agression sexuelle* (Ottawa: Agence de santé publique du Canada, 1995).

Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes, «*Violence envers les femmes et les filles*» (2002) Feuillelet d'information de l'ICREF.

Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes, «*Femmes, santé et action*» (2001) Feuillelet d'information de l'ICREF.

Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes, «*Femmes immigrantes et réfugiées*» (2002) Feuillelet d'information de l'ICREF.

Mullen, Paul et Jillian Fleming, «Long-term Effects of Child Sexual Abuse» (1998) 9 *Issues in Child Abuse Prevention*.

Ontario Women's Directorate. *Dispelling the Myths about Sexual Assault* (Toronto: 1998).

Pate, Kim. «50 Years of Canada's International Commitment to Human Rights Millstones in Correcting Corrections for Federally Sentenced Women» (2000)

In *Eradicating Poverty and Violence in the 21st Century*, *Canadian Women Studies*, 20 (3).

Statistique Canada, «Délinquants sexuels» *Le Quotidien*, (Lundi le 29 mars 1999).

Statistique Canada, *La violence familiale au Canada: un profil statistique* (Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique. 2002).